CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Reynald NOCERA, représentant légal de KALEA Formation pour le Développement, atteste que :

Samuel RICOUARD

salarié(e) de l'entreprise

a suivi l'action de formation : **Parcours DDA 2024 10H**

Nature de l'action : **FORMATION**

Cette formation s'est déroulé du **16 mai 2024** au **26 mai 2024**

pour une durée totale* de **10 heures**.

Cette formation a été validée par un score de validation des acquis de : **90,24 %**

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à Asnières sur Seine

Le 26 mai 2024

Reynald NOCERA

Direction

KALEA FORMATION

42 rue Gallieni 92600 Asnières sur Seine
01 41 11 74 72 www.kalea-formation.com
SIREN 492 354 014 APE 8559A
N° d'activité 11 92 20927 92
Référencé Datadock

* Dans le cadre des formations à distance, il est tenu compte de la réalisation des activités pédagogiques et du temps estimé pour les réaliser.

Annexes FOAD - Formation à distance (apports de contenus + évaluations des acquis + bilan pédagogique)

"Formation Continue 2024 relative à la Directive sur la Distribution en Assurances" - Durée: 10 heures

Relation Client & Conformité :

LCB-FT
LAF en IARD
Respecter l'obligation d'information et de conseil en cas de distribution d'un produit d'assurance
Les informations à communiquer aux clients
La protection du consommateur et litiges
Règlementation et déontologie
Le traitement des réclamations
Qu'est-ce que la médiation ?

Les assurances de Biens et de Responsabilité :

La Pj, comment ça marche ?
La RC, comment ça marche ?
La RCMS et la RC professionnelle
La RC PRO
L'assurance de responsabilité civile de l'entreprise
Risques industriels et perte d'exploitation
La responsabilité civile décennale
L'assurance Dommage Ouvrage
La convention CRAC et la gestion des recours
L'assurance de dommages aux biens de l'entreprise

Règles de notation

Le participant est évalué à la fin de chaque module composant son parcours.
Le seuil de réussite est fixé à 70%.
Le score du résultat global du parcours est porté en page 1 de la présente attestation.